

Formulaire de réclamation de la garantie d'encre de deux ans :

EPSON®

Des restrictions s'appliquent. Pour plus de détails sur cette offre, veuillez consulter le site www.epson.ca/2yearguarantee.

ÉTAPE 1 : ACHETEZ ET ENREGISTREZ L'IMPRIMANTE

Achetez l'une des imprimantes **WorkForce®** admissibles énumérées ci-dessous entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024. Enregistrez votre imprimante en suivant les directives de la documentation d'enregistrement fournie dans la boîte de l'imprimante ou sur le site www.epson.ca. Le produit doit être enregistré dans les 30 jours suivant l'achat.

Imprimantes admissibles

WorkForce ST-C2100 (C11CJ63203)	WorkForce Pro ST-C5500 (C11CJ28202)
WorkForce ST-C4100 (C11CJ60203)	WorkForce ST-C8000 (C11CH71202)
WorkForce ST-M1000 (C11CG94201)	WorkForce ST-C8090 (C11CH71203)
WorkForce ST-M3000 (C11CG93201)	WorkForce Pro WF-M5799 Supertank (C11CG04201-LB)
WorkForce Pro ST-C5000 (C11CJ29203)	

ÉTAPE 2 : ACHETEZ DE L'ENCRE

Achetez de l'encre admissible au plus tard deux ans après la date d'achat de l'imprimante.

Encres admissibles pour les imprimantes WorkForce ST-C2100 et ST-C4100 :

T502120-S, T502220-S, T502320-S ou T502420-S

- Recevez une remise allant jusqu'à 30,79 \$ par bouteille d'encre
- T502120-S et 20,99 \$ par bouteille d'encre T502220-S, T502320-S et T502420-S.



Encre admissible pour les imprimantes WorkForce ST-M1000 et ST-M3000 :

T532120-S

- Recevez une remise allant jusqu'à 27,99 \$ par bouteille d'encre.



Encres admissibles pour les imprimantes WorkForce Pro ST-C5000, ST-C5500 et WorkForce ST-C8000 et ST-C8090 :

T542120-S, T542220-S, T542320-S ou T542420-S

- Recevez une remise allant jusqu'à 46,19 \$ par bouteille d'encre T542120-S et 34,99 \$ par bouteille d'encre T542220-S, T542320-S et T542420-S.



Encre admissible pour l'imprimante WorkForce Pro WF-M5799 à réservoir d'encre géant :

M02120, M02XL120

- Recevez une remise allant jusqu'à 166,20 \$ par bouteille d'encre M02120 et 318,03 \$ par bouteille d'encre M02XL120.



ÉTAPE 3 : INSCRIVEZ LE NUMÉRO DE SÉRIE DE VOTRE IMPRIMANTE



- WorkForce ST-C2100 (C11CJ63203) _____
- WorkForce ST-C4100 (C11CJ60203) _____
- WorkForce Pro ST-C5000 (C11CJ29203) _____
- WorkForce Pro ST-C5500 (C11CJ28202) _____
- WorkForce ST-C8000 (C11CH71202) _____
- WorkForce ST-C8090 (C11CH71203) _____
- WorkForce ST-M1000 (C11CG94201) _____
- WorkForce ST-M3000 (C11CG93201) _____
- WorkForce Pro WF-M5799 Supertank (C11CG04201-LB) _____

ÉTAPE 4 : JOINDRE LES REÇUS D'ENCRE ET LE RAPPORT SUR L'HISTORIQUE D'UTILISATION

Joignez le(s) reçu(s) de la (des) bouteille(s) d'encre et le rapport sur l'historique d'utilisation. Les reçus d'encre doivent avoir été établis à une date survenant au plus tard deux ans après l'achat de l'imprimante.

Instructions pour l'impression de la fiche d'historique d'utilisation

1. Sélectionnez « Paramètres ».
2. Sélectionnez « Impression feuille d'état ».
3. Sélectionnez « Fiche d'historique d'utilisation ».
4. Appuyez sur le bouton « Imprimer » de votre imprimante.

Pour l'imprimante ST-M1000 :

1. Sur votre PC, ouvrez la fenêtre des paramètres ou des propriétés de l'imprimante.
2. Sélectionnez l'onglet « Utilitaire ».
3. Cliquez sur le bouton « Informations imprimante et options ».
4. Effectuez une capture d'écran de la fenêtre « Informations imprimante et option » et imprimez-la.

ÉTAPE 3 : Veuillez écrire clairement et en lettres majuscules

Les chèques de remise seront émis seulement au nom du demandeur : M. Mme

Prénom _____ Initiale _____ Nom de famille _____

Entreprise _____

Adresse (pas de boîte postale) _____ Bureau Maison

Ville _____ Province _____ Code postal _____

Téléphone (jour) _____ Point d'achat _____ Date d'achat _____

Je confirme que je n'ai pas fait cet achat dans le but de revendre ce produit, ni l'un de ses composants.

Courriel (facultatif) Nous vous aviserons par courriel de l'état de votre demande.

Oui, j'aimerais recevoir des courriels promotionnels de la part d'Epson Canada. Vous autorisez par la présente Epson Canada Limitée (« Epson Canada »), faisant affaire sous le nom d'Epson, à vous envoyer des courriels promotionnels. Vous pouvez retirer votre consentement en tout temps. Pour communiquer avec Epson Canada, veuillez écrire au 185 Renfrew Drive, Markham, Ontario, L3R 6G3 ou appeler au 1-800-463-7766. Vous pouvez consulter notre politique de confidentialité au : <http://www.epson.ca/cgi-bin/ceStore/AboutPrivacyInfoFR.jsp>

ÉTAPE 4 : ENVOYEZ LE TOUT PAR LA POST

Two Years of Ink Guarantee
WorkForce Printers
P.O. Box 12483
Saint John, NB E2L 5E7

Les demandes doivent être envoyées au plus tard le 31 mars 2026, le cachet de la poste faisant foi. Veuillez prévoir un délai de dix (10) semaines pour la réception de votre remise. Si vous ne recevez pas de réponse avant la fin de cette période, visitez le site www.epson.ca/promotions ouappelez au 1 800 277-6187 pour connaître l'état de votre remise.

CONDITIONS : Cette remise s'applique uniquement aux achats admissibles des modèles d'imprimantes énumérés sur ce coupon, lorsque les imprimantes sont achetées et livrées au Canada entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024. Toute taxe de vente canadienne applicable (c'est-à-dire la taxe sur les produits et services, la taxe de vente du Québec et la taxe de vente harmonisée) est incluse dans la valeur nominale remboursée. Remplissez complètement ce formulaire de remise et joignez une fiche d'historique d'utilisation indiquant le numéro de série de l'imprimante et le nombre de pages imprimées. Les demandes doivent être envoyées au plus tard le 31 mars 2026, le cachet de la poste faisant foi. L'offre s'applique uniquement aux clients d'origine et utilisateurs finaux. Elle ne s'applique pas aux revendeurs ni aux distributeurs. Cette offre peut être combinée avec tout autre programme ou promotion d'Epson. L'offre n'est pas transférable. L'utilisation de noms fictifs, d'adresses multiples ou de boîtes postales est interdite. Des restrictions s'appliquent. La promotion est valide pour les imprimantes ST-C2100, ST-C4100, ST-M1000, ST-M3000, ST-C5000, ST-C5500, ST-C8000, ST-C8090 et WF-M5799 à réservoir d'encre géant (C11CG04201-LB) achetées auprès de revendeurs Epson autorisés entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024 seulement. Le produit doit être enregistré avant le 30 avril 2024. Limite de huit bouteilles d'encre supplémentaires par imprimante. Maximum de huit réclamations par imprimante. Une réclamation ne peut pas comporter plusieurs bouteilles de la même couleur. Limite de deux bouteilles d'encre 532 ou sacs M02XL120 additionnelles par imprimante. Limite d'une bouteille ou d'un sac par réclamation. En fonction de volumes d'impression mensuels moyens d'environ 160 pages (ST-C2100), 200 pages (ST-C4100), 300 pages (ST-M1000/ST-M3000/ST-C5000/ST-C5500/ST-C8000/ST-C8090) et 750 pages (WF-M5799 à réservoir géant). La promotion ne s'applique qu'à l'encre. L'imprimante est couverte par la garantie limitée de 2 ans d'Epson. Pour profiter de la promotion, vous devez enregistrer votre produit sur www.epson.ca/yearguarantee. Les produits Epson® y compris toute pièce ou tout composant de ceux-ci, ne sont pas destinés à la revente. Les produits d'occasion ou les produits vendus aux enchères en ligne ne sont pas admissibles. Aucune substitution ni prolongation. L'offre dépend de la disponibilité des produits. Epson et ses mandataires ont le droit de confirmer les demandes ou de rejeter celles qui ne sont pas conformes aux présentes conditions. Les factures ou reçus manuscrits ne seront pas acceptés. Epson n'est pas responsable des demandes perdues, volées, non valides ou incomplètes. Vous devriez recevoir votre remise dans les dix (10) semaines suivant la réception de votre demande dûment remplie. Conservez des copies de tous les documents soumis, les originaux deviennent la propriété d'Epson, et Epson peut utiliser les informations fournies conformément à sa politique de confidentialité affichée sur son site Web. Nul fau ou la loi l'interdit ou le restreint. Les soumissions frauduleuses ne seront pas honorées et pourront faire l'objet de poursuites.

Vous recevez un suivi concernant votre demande de remise si vous nous fournissez une adresse courriel. Epson ne vend ni ne divulgue les noms et les adresses courriel de ses clients à d'autres entreprises à des fins de marketing. Consultez www.epson.ca/privacy pour plus de détails.

EPSON et WorkForce/WorkForce sont des marques déposées de Seiko Epson Corporation. Tous les autres noms de produits et marques de commerce ou marques déposées appartiennent à leurs propriétaires respectifs. Epson renonce à tout droit relatif à ces marques.